

---

## **INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE À L'AIDE DE BONNES PRATIQUES**

*Numéro de reconnaissance OPQ : RA01972-17, OTSTCFQ : 270 et SOFÉDUC : 2 unités d'éducation continue*

---

Ce programme de formation, accrédité de l'Association québécoise de prévention du suicide et le MSSS, s'adresse aux intervenants ainsi qu'aux professionnels qui ont la responsabilité de gérer le risque suicidaire chez les adultes ou les adolescents dans le cadre de leur pratique, et ce, dans tous les contextes d'intervention et modalités de services.

### **Objectif de la formation**

Au terme de cette formation, le participant sera capable de diriger et orienter une intervention efficace auprès d'une personne en détresse suicidaire. Le participant apprendra les pratiques à privilégier selon la situation, la clientèle et le niveau de dangerosité.

Le participant développera les compétences liées au « *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux* » du ministère de la Santé et des Services sociaux (2010).

### **Autres compétences visées**

- Avoir une meilleure compréhension de la personne suicidaire
- Être proactif auprès des personnes à haut risque et aborder la question du suicide
- Aiguiser son jugement clinique à l'aide de la nouvelle grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire SAM/CDC-IUD
- Développer des stratégies pour faire grandir la partie qui veut vivre chez une personne suicidaire
- Créer un plan d'action permettant à la personne de se mobiliser pour sa propre sécurité
- Savoir conclure l'intervention en sécurité et prévoir le suivi tout en gérant les moments critiques
- Évaluer les besoins et faciliter l'accès aux services (orienter, référer ou accompagner la personne)

### **Approche**

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, vignettes cliniques, discussions, jeux de rôle, etc.

### **Modalités**

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.

**Cette formation octroie 2 unités ou 21 heures d'éducation continue. Une attestation de formation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.**

## Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques

Numéro de reconnaissance OPQ : RA01972-17, OTSTCFQ : 270 et SOFÉDUC : 2 unités d'éducation continue

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. (bureau) : \_\_\_\_\_ Tél. (maison) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Indiquez l'âge de la clientèle auprès de laquelle vous œuvrez (cochez tous les cases qui s'appliquent) :

Jeunes (6-13)     Ados (14-17)     Jeunes adultes (18-25)     Adultes     Personnes âgées

### Procédure d'inscription

Pour réserver votre place, veuillez retourner le formulaire d'inscription avec votre paiement (visa) par télécopieur (514) 723-3605 ou par la poste au 2345, Bélanger Est, Montréal, Québec H2G 1C9.

**Dates :**     ~~5-18-19 décembre 2017~~ (complet)     1<sup>er</sup>-2-8 mai 2018  
 ~~12-16-17 janvier 2018~~ (complet)     1<sup>er</sup>-8-15 juin 2018  
 16-22-23 mars 2018

### Chèque / Mandat poste à l'ordre de : Suicide Action Montréal

Montant :     Régulier : 459.25 \$     Org. comm / étudiant\* : 364.25 \$

*\* Preuve d'étudiant requise lors de l'inscription.*

### Carte de crédit VISA

No carte : \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Montant à prélever :     Régulier : 459.25 \$     Org. Comm. / étudiant\* : 364.25\$

Signature : \_\_\_\_\_

Une lettre de confirmation vous sera envoyée environ 15 jours avant la tenue de la formation. Nous vous rappellerons uniquement s'il n'y a plus de place disponible.

### Politique d'annulation

Pour obtenir un remboursement, il est nécessaire d'envoyer un avis écrit **7 jours ouvrables** avant la formation.